sa culpabilité, et l'on ne voit pas bien, alors, quel pourrait être le coupable.

Ajoutons que la nouvelle donnée par un journal du matin, d'après laquelle M. Théodore Cahu se porterait partie civile, serait inexacte.

On s'est demandé enfin, si la strychnine pouvait être rendue inoffensive par la cuisson. Voici, à ce sujet, ce qu'on déclare à l'Institut de médecine légale :

« La strychnine est un alcaloïde extrait de la noix vomique. Sous l'influence de la chaleur, d'une cuisson prolongée, tous les alcaloïdes ont une tendance à se violacer. Pour une partie, leur nature change et, à côté d'une quantité qui conserve son type primitif, le reste donne des dérivés secondaires, des sous-alcaloïdes, si l'on peut dire. Ceux-ci restent aussi toxiques que l'alcaloïde lui-même pouvait l'être.

Ainsi, dans le cas d'un rôti de veau mis au feu saupoudré de strychnine, on peut bien supposer la décomposition d'une partie de celle-ci par la chaleur, mais d'une partie seulement avec vraisemblance. En outre, les produits secondaires ainsi nés eussent présenté une toxicité approximativement égale à celle de la dose de strychnine détruite qu'ils remplaçaient. »

Le mystère s'éclaircit

Un brusque revirement. — La piste suivie est abandonnée

Bernay, 23 janvier. — Saura-t-on jamais la vérité sur cette affaire ? Connaîtra-t-on un jour le coupable ?

C'est ce que se demande anxieusement le parquet de Bernay, qui vient brusquement d'abandonner la piste qu'il suivait depuis plusieurs semaines.

Dans l'opinion publique, un brusque revirement s'est également produit. On plaint maintenant à haute voix celui qu'on accusait hier.

L'instruction de l'affaire est close ou presque. M. Lesoué a interrogé les domestiques de l'Abbatiale et n'a recueilli aucun indice. Le garde Viale, interrogé a protesté de son *innocence. Il a reconnu avoir acheté*, chez un pharmacien de Brionne, de la strychnine destinée à détruire les rats qui infectaient le château. Mais il y a six ans de cela.

Le juge attend... autre chose.

Une collision dans la Mer du Nord

L' « Amsterdam » et l' « Axminster ». — Les passagers sont-ils sauvés ?

Amsterdam, 22 janvier. — Le vapeur «Amsterdam», de la ligne d'Harwich, est entré en collision, dans la matinée, près de Nieuwe-Waterweg, avec le vapeur anglais «Axminster», à destination de New-York, comme nous l'avons dit hier en dernière heure.

Le tillac d'avant a été fortement endommagé.

L' «Axminster» a également subi des avaries.

Un brouillard épais régnait au moment de la collision.

Les passagers de l' «Amsterdam» ont été transbordés sur l' «Axminster».

Le bateau à vapeur du sauvetage et le «Wodan» sont sortis de Hoek Van Holland pour rechercher deux chaloupes de l' «Amsterdam» qui transbordaient des passagers et qui manquent encore.

Ils sont revenus sans avoir rien trouvé.

Les chaloupes manquantes contiendraient une vingtaine de passagers, avec quelques membres de l'équipage.

Devant l'entrée de Waterweg se trouve une vraie flotte de navires à l'ancre, n'osant pas aller en mer à cause du brouillard épais.

Il est possible que les passagers aient été pris à bord d'un de ces navires.

Le remorqueur «Gouwzee» est sorti pour en obtenir la certitude.

Suivant une dépêche de Hoek-Van-Holland au «Handesblad», un bateau est arrivé à une heure cinquante à la jetée nord avec un des hommes de l'équipage qui manquaient. Celui-ci dit que tous les naufragés sont sauvés.

Selon des nouvelles ultérieures, le bateau de sauvetage à vapeur est retourné sur les lieux du sinistre ; il n'a rien trouvé, mais le bateau-pilote de Rotterdam a ramené sept passagers qu'il avait trouvés dans une chaloupe.

La chaloupe errante. — **Vingt et une personnes manquent à l'appel**

Hoek-van-Holland, 22 janvier. — Les agents de la ligne Harwich déclarent que la chaloupe manquante de l' «Amsterdam» contiendrait vingt et une personnes, dont une dame, trois stewardess, un chef steward, deux chauffeurs, un matelot. La chaloupe contient aussi de l'eau et du biscuit pour quelques jours, un matériel de voiles et de rames, et une boussole. Tous les efforts pour retrouver la chaloupe sont restés vains jusqu'ici. Le brouillard est très épais. S'il cesse, les recherches seront reprises pendant la nuit.

LES NAUFRAGES SERAIENT SAUVES

Londres, 23 janvier. — On télégraphie de Douvres :

Ce soir, un canot contenant 23 personnes du steamer «Amsterdam» aurait été trouvé au large par un vapeur qui aurait recueilli les naufragés.

Cette nouvelle, apportée par un bateau pilote à Douvres, n'est pas confirmée à Londres.

LES SCANDALES DE BERLIN

HOMO-SEXUELS EN CONSEIL DE GUERRE

Les comtes Lynar et Hohenau devant leurs pairs. — Le tribunal prononce le huis-clos

Berlin, 23 janvier. — Le procès intenté aux comtes Hohenau et Lynar a commencé hier devant le conseil de guerre. Les deux accusés sont en civil. Ils n'ont pas l'air efféminé sous lequel on se représente volontiers les dépravés qui ont des penchants anormaux.

Tous les deux observent l'attitude raide et correcte des officiers en service. Ils écoutent l'acte d'accusation sans faire le moindre mouvement et les yeux baissés.

Les témoins sont nombreux. Parmi eux, on distingue le commandant du régiment, von Richthofen, entouré de plusieurs lieutenants de cuirassiers à l'uniforme resplendissant et aux souliers vernis ; le témoin Bollhardt, qui a joué un si grand rôle dans le premier procès *Harden-Moltke* ; le commissaire de police Morath-Bochum, un grand nombre d'anciens soldats et des gendarmes, ainsi que des écrivains et des fonctionnaires. Seul, Harden n'a pas paru ; il est malade et obligé de garder le lit.

Le président, après avoir prié les deux accusés de décliner leur nom et prénoms, donne lecture de l'acte d'accusation.

Le comte Wilhelm de Hohenau est accusé d'avoir en, à Berlin, en 1906, des relations contre nature avec le policier H...

Le cote Lynar est accusé d'avoir, en 1905, à Potsdam, dans trois cas différents, abusé du droit de commandement : 1° il a ordonné à l'ordonnance du capitaine Tilkau de lui masser la jambe ; 2° il a employé le garde du corps Hesse pour ses besoins privés, l'a offensé corporellement et a commis sur lui un acte immoral ; 3° a ordonné au même garde du corps Hesse de mentir à son supérieur.

En outre, le 13 janvier 1908, une plainte complémentaire a été portée contre le comte Lynar. Celui-ci aurait abusé, vers la fin de 1903, ou vers le commencement de 1904, du soldat Sydov, en l'embrassant de façon à éveiller des soupçons.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le huis clos a été prononcé.

L'interrogatoire a duré une heure. Les témoins ont ensuite été entendus. La cheville ouvrière de l'accusation est le témoin Bollhardt, qui a retracé, avec beaucoup de détails, les scènes orgiaques de la villa Adler.

Les dépositions des témoins seront longues. Le procureur en a cité trente-sept.

CINQ JOURS EN WAGON

Pour venir gratis à Paris, un Anglais monte dans un train de marchandises à Saint-Omer. — Prisonnier dans un wagon, il reste cinq jours privé de toute nourriture

Paris, 23 janvier. — Tandis qu'on garait, hier, un train de marchandises en gare de Pantin, des employés entendirent des coups violents retentir à l'intérieur d'un wagon d'avoine dûment fermé à clef et scellé.

Le sous-chef de gare, M. Richard, fit immédiatement briser les scellés et ouvrir la porte. Parmi les sacs de céréale, roula alors sur le quai un homme aux traits creusés par la faim qui se mit à discourir en anglais avec volubilité. Personne ne comprenait cette langue, mais sa mine était assez éloquente par elle-même... et on lui apporta incontinent de nombreuses victuailles qu'il engloutit avec satisfaction.

Lorsqu'il fut repu, on le conduisit au commissariat voisin, où M. Mozé, secrétaire du commissaire de police de Pantin, qui parle parfaitement l'anglais, procéda à son interrogatoire.

L'affamé raconta alors ses aventures :

Venu en France pour quelque temps, l'insulaire se fit dépouiller à Saint-Omer, dans un café, par d'adroits filous.

Quoique sans un sou, il ne voulut cependant pas quitter la France sans voir Paris, et il réussit à se glisser, un soir, dans un wagon de marchandises à destination de la Ville-Lumière.

Quelle ne fut pas la surprise, puis l'inquiétude du malheureux, le lendemain, en constatant qu'il avait été solidement enfermé dans son wagon pendant la nuit ! Au bout de deux jours, mourant de faim et de soif, il renonça à tout projet de tourisme, n'ayant plus qu'un désir : boire et manger. Il se mit à donner de grands coups dans les parois de sa prison, en hurlant à tue-tête, à chaque arrêt du train.

Pendant trois jours, le malheureux se démena ainsi en vain, et il commençait à perdre tout espoir lorsque survint sa délivrance.

Le héros de cette histoire est parvenu à son but — sinon de la manière qu'il espérait — car il a été envoyé, hier soir, à la préfecture de police, qui a avisé le consulat d'Angleterre. C'est un nommé Dunke, *âgé de vingt-sept ans, employé de commerce* à West Hawkepol.

Il a juré de ne plus essayer de voyager gratis !

Nouvelles de Partout

Le nouveau cuirassé d'escadre *Vérité* vient d'effectuer, sur les grandes bases de Douarnenez, les essais de ses machines à la puissance de 2,200 chevaux.

Ces essais ont été satisfaisants et ont donné les résultats suivants :

Nombre de tours, 66.5 ; vitesse moyenne, 10 nœuds 39.

∿

On annonce la mort du général en retraite Jules Lewal, grand'croix de la Légion d'honneur, ancien général de division, ancien commandant inspecteur de corps d'armée, ancien ministre de la Guerre dans le cabinet Ferry, décédé ce matin à Senlis des suites d'une congestion pulmonaire, dans sa soixante-quatorzième année.

∿

Hier matin, vers sept heures et demie, sortaient de leur domicile, situé Grande-Rue, à Nogent-sur-Marne, Mme Godde mère et fille. Surprise par l'arrivée d'un tramway, Mme Godde mère, qui est âgée de quatre-vingt-deux ans, fut tamponnée par le tramway, dont le wattman réussit à serrer les freins. Relevée sans blessures, l'octogénaire mourait dans son domicile quelques heures plus tard, de l'émotion ressentie.

∿

Lundi soir, à dix heures, on a découvert dans les bois, près de Saint-Loup-sur-Semouse (Vosges), le cadavre d'une jeune fille de vingt-huit ans, Célina Saint-Chely, originaire d'Ainvelle. Cette jeune fille était venue l'après-midi à Saint-Loup livrer un travail de broderie et portait sur elle une quarantaine de francs ; elle avait été étranglée à l'aide d'une corde et bâillonnée avec un mouchoir.

∿

On annonce que la police a arrêté, dans la soirée, un homme de vingt-neuf ans, Angeli Ubaldo, qui, croit-on, serait le meurtrier de Arvedi, ingénieur à Florence, assassiné en wagon dans le train allant de Rome à Ancône.

∿

Mme Picard, trente-quatre ans, dont le mari tient, 15, rue de Pontoise, à Bezons, une boutique de coiffeur, a égorgé à coups de rasoir sa fillette Suzanne, un ravissant bébé de deux ans, puis elle s'est fait une profonde entaille à la gorge. Mme Picard était devenue subitement folle.

∿

Une très grave explosion s'est produite à Rugles, près d'Evreux, dans une usine où l'on fabrique des bandes de papier et de carton.

Le grand volant de la machine éclata, hier dans l'après-midi, au moment où tous les ouvriers étaient au travail. Les morceaux du volant, projetés avec une force considérable, brisèrent tout ce qu'ils atteignirent.

Neuf ouvriers furent gravement blessés par des éclats. Parmi les blessés se trouve un contrôleur militaire, M. Blériot, détaché à l'usine pour surveiller la fabrication des bandes de cartouches.

∿

Mercredi, vers minuit, un incendie a éclaté au journal le *Rapide* de Toulouse, rue Bayard. Les locaux d'imprimerie sont détruits ainsi qu'un important matériel. Les bureaux de la rédaction et de l'administration n'ont pas souffert.

∿

On mande du Caire au *Times* que le dernier bulletin sanitaire officiel pour le Hedjaz rapporte qu'il y a 195 décès dus au choléra à Moura ; 141 à la Mecque le 17, et 485 à la Mecque le 18. Il n'est pas exact que des cas de choléra aient été constatés en Egypte. Des ordres ont été donnés pour la surveillance du canal de Suez et de la mer Rouge.

LES AFFAIRES DU MAROC

Le combat de Settat. - Ce que ne dit pas le compte-rendu officiel. - Le récit d'un témoin. L'interpellation de Jaurès.

La note officielle qui est venue compléter les renseignements succincts donnés par les dépêches sur le combat de Settat, représentait cet engagement comme un brillant fait d'armes à l'actif de nos troupes. Il n'est pas douteux qu'elles n'aient en effet déployé là, comme en toute circonstance, les qualités de bravoure et d'endurance qu'on leur reconnaît, mais il est peut-être un peu outré de transformer, en une victoire éclatante, un combat engagé contre toute prudence et qui aurait pu prendre les proportions d'un véritable désastre.

Si habilement présenté qu'il soit, le compte-rendu officiel du combat de Settat laisse quand même percer par endroits quelques traits de lumière qui permettent de deviner ce qu'il a été réellement : un engagement maladroit dont nos troupes ne sont sorties *indemnes que par des prodiges d'audace* et de courage.

Le gouvernement est-il directement responsable de cette marche imprudente ? Non, mais elle doit être un enseignement pour lui ; elle doit lui montrer qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de nos soldats et dans l'intérêt du pays, de modérer l'ardeur belliqueuse des généraux qui ont trop souvent, il faut le dire, avantage à enfreindre les ordres précis qui leur ont été donnés.

L'interpellation de Jaurès

Avons-nous été battus à Settat. — Ce que dit Jaurès.

Jaurès qui doit interpeller aujourd'hui vendredi sur les affaires du Maroc a fait dans les couloirs de la Chambre, les déclarations suivantes à plusieurs confrères qui lui demandaient son opinion sur notre situation au Maroc et en particulier sur le combat de Settat :

« Quelle est enfin notre véritable situation au Maroc ? Avons-nous été battus à Settat ? Y avons-nous été victorieux ? »

Voilà ce que tout le monde se demandait hier, à la Chambre, quand M. Jaurès fit son apparition dans le salon de la Paix.

Aussitôt très entouré, le leader socialiste ne se fit pas prier pour s'expliquer devant quelques auditeurs privilégiés, et ceux-ci prêtèrent à ses déclarations une attention d'autant plus vive, qu'on disait couramment que le député du Tarn était spécialement « tuyautté » sur la question : non seulement par des adversaires, mais encore par certains ministres de M. Clémenceau.

— Ce que je dirai demain, commença M. Jaurès, mais c'est facile à deviner. Je montrerai, pièces en mains, avec quelle incohérence M. Clémenceau se débat depuis deux mois, dans le guêpier marocain. Je démontrerai qu'il n'a jamais bien su s'il *fallait marcher en avant*, s'il fallait marcher en arrière, s'il fallait ne pas marcher du tout. Je prouverai aussi que les affaires financières — car il y a des affaires financières — sont conduites avec la même incohérence que les affaires militaires. Tantôt le gouvernement admet la nécessité d'un emprunt marocain, tantôt il en repousse l'idée avec une touchante énergie.

— La dernière note officielle dit simplement que l'emprunt est ajourné.

— Alors, comme M. Jaurès, c'est plus drôle encore. On prêtera donc de l'argent à Abd el Aziz, mais seulement quand il n'en aura plus besoin ! et il n'y aura que les usuriers pour être satisfaits. Mais il n'y a pas que de l'incohérence en tout ceci ; il y a aussi quelque tromperie.

— De la tromperie... ?

— Eh oui ! Voyez cette malheureuse affaire de Settat. Le gouvernement a mis trois jours pour fabriquer un récit officiel de ce combat et présenter comme une victoire, une défaite certaine.

— Une défaite certaine ?

— Parfaitement ; j'ai là-dessus les renseignements les plus sûrs.

— Ah oui, hasardons-nous. On dit, M. Jaurès, que vous êtes tout spécialement documenté par des personnages officiels.

— Qui vous a dit cela ? C'est absolument faux. Quels personnages officiels ?

— Mais des ministres, monsieur le député, *soulez-vous que je cite des noms.*

— Inutile ; je vous répète qu'aucun ministre ne m'a jamais fait aucune confidence ; ils se défient bien trop de moi... Et, ajoute M. Jaurès en riant, ils n'ont pas tout à fait tort. Pour en revenir à l'affaire de Settat, vous pouvez, en toute certitude, assurer que ce fut bien une défaite. Un de mes collègues qui a, là-bas, des moyens sûrs et rapides d'information, m'en a donné, dès avant-hier, toutes les preuves.

— Quel collègue ?

— Vous êtes trop curieux ; sachez seulement que le général d'Amade s'est laissé prendre à un piège, qu'il a été victime d'une de ces ruses de guerre qu'employaient autrefois Annibal et les Barbares. Après avoir feint d'abandonner Settat, après avoir hissé partout le drapeau blanc, les Marocains ont gagné les crêtes environnantes. Et quand nos troupes ont pénétré dans la place, croyant n'avoir plus à combattre, elles ont été accueillies par un terrible feu plongeant dont elles ne purent avoir raison. Et elles durent quitter la position, non sans avoir subi de grosses pertes. Les Marocains ont eu, en cette occasion, la nette impression de nous avoir infligé un très gros échec ; cela redoublera leur audace dans l'avenir et nous rendra la tâche encore plus difficile...

— Notez pour le surplus, continua M. Jaurès, qu'au temps du ministère Jules Ferry, les demi-victoires étaient présentées comme des défaites par ses adversaires d'alors — souvenez-vous de Lang-Son et des apostrophes sanglantes de M. Clémenceau ! Aujourd'hui, le président du conseil opère encore, mais d'une autre façon, il essaie de faire passer ses défaites pour des victoires : l'opinion publique s'y laissera-t-elle tromper ?

— On est si peu d'accord sur le véritable sens des dépêches ?...

— C'est à tort. Est-ce que, depuis l'instruction obligatoire, le public français aurait désappris à lire ? Je crois qu'au lieu de se borner à commenter les « chapeaux » mis en tête des dépêches de Casablanca — chapeaux fabriqués par l'habile « chapelier » de la place Beauvau — le public aurait dû lire intelligemment les nouvelles du Maroc et qu'il aurait dû se persuader ainsi, qu'au lieu d'être une victoire, l'affaire de Settat est un autre Lang-Son.

— Ne savez-vous pas qu'à la Chambre, où on sait lire, le groupe radical-socialiste qui vient de se réunir pour discuter la question marocaine a décidé, d'ores et déjà, d'approuver demain les déclarations du gouvernement.

— Ça prouve que, depuis qu'ils sont devenus ministériels, les radicaux-socialistes eux-mêmes ne savent plus lire. Non, la vérité, c'est que la politique française au Maroc entre dans une phase nouvelle et que le gouvernement assume une responsabilité qui devient, chaque jour, de plus en plus terrible. Nous verrons demain si la Chambre l'assumera avec lui.

LE COMBAT DE SETTAT

Le récit d'un témoin. — L'engagement de Settat. — Situation critique de nos troupes. — A deux doigts d'une défaite

Le « Figaro » publie un récit du combat de Settat que lui adresse son correspondant. Il diffère comme on le verra, très sensiblement du compte rendu officiel et il établit très nettement comme nous l'avons dit que la situation ne fut sauvée que par l'héroïsme de nos troupes et que nous avons été à deux doigts d'une déroute complète. Voici sur l'engagement des détails précis.

Les *Marocains ont quitté Settat qui se* trouve dans un entonnoir pour gagner les hauteurs.

Quelques minutes d'accalmie. Les Marocains ont reculé et disparu de partout. Alors la question se pose de savoir si nous devons poursuivre jusqu'à Settat ou songer à regagner Ber-Rechid. Le général envoie la cavalerie du colonel du Fretay, soutenue par la colonne Passard, reconnaître les crêtes et la position de Settat.

Au moment où le capitaine Magdelaine, de l'état-major, revient assurer que les crêtes sont dégarnies, et que partout, sur Settat flotte le drapeau blanc, six notables, dont le marabout de Settat, s'avancent devant le général.

— Vous pouvez être assuré de nos intentions pacifiques, déclarent ces notables.

— M'assurez-vous que pas un coup de feu ne sera tiré ? interroge le général d'Amade.

— Nous vous le garantissons, répondent-ils.

— Puisqu'il en est ainsi, en avant ; mais gardez à vue provisoirement ces notables.

Et la colonne, réduite à 1.200 hommes, par suite de la marche avancée du colonel du Fretay et de la colonne Passard, se forme en un carré aux faces peu étendues pour gagner Settat par le col de Maiya.

NOUS SOMMES CERNES

A peine venions-nous de nous engager, que des coups de feu retentissent, et un instant après les balles pleuvent autour de nous, enveloppant l'artillerie et l'état-major. Des crêtes de gauche, puis derrière nous, d'une horde de cavaliers de la plaine sans doute, accourus au canon, les projectiles font rage, cependant que sur la face avant du carré les Marocains réapparaissent. Nous sommes très probablement victimes de la traitrise des notables parlementaires que nous tenons sous bonne garde au milieu de nous, où l'un d'eux tombe du reste, frappé *d'une balle amie*. En tout cas, la situation est grave. Il importe de nous dégager au plus vite. J'entends le général d'Amade lancer cet ordre au commandant Massenet : « Coûte que coûte, l'artillerie en batterie sur ce piton ! »

Le col se trouve en effet partagé en deux par un ursuaut rocheux. Le commandant passe à force d'adresse, en multipliant les coups de fouet aux chevaux qui arrivent à hisser les pièces à cet endroit, mais une des bêtes reçoit une balle dans le paturon, une autre est tuée, et avec frénésie les balles sifflent à nos oreilles. Enfin les premiers coups de canon, adroitement pointés, lancent des obus qui éclatent juste au-dessus des lignes ennemies, arrêtant leur élan.

Pendant que l'artillerie continue le feu, le général d'Amade donne les ordres nécessaires pour que toutes les troupes escaladent la crête de droite et s'y établissent. Ce mouvement s'accomplit sans aucune confusion, comme à l'exercice, cependant que par échelons, les légionnaires, protégeant les pièces, font des feux de salves répétés. Cela dure un quart d'heure, mais nous avons treize hommes blessés, trois chevaux tués. Enfin, les crêtes sont occupées. Le général y fait hisser son fanion et fait sonner le ralliement, car l'ennemi continue à avancer, et nous sommes sans nouvelles de la cavalerie et de la colonne Passard. A ce moment, je découvre Settat, où ma jumelle me fait distinguer les zouaves arborant le pavillon français, cependant que, de l'autre côté, à deux kilomètres environ, un douar et un campement sont la proie des flammes. Enfin, une estafette vient prévenir le général d'Amade que Settat est occupée par le colonel Passard, que le camp de la mehalla de Moulay-Hafid est pris grâce à une brillante charge où quarante cavaliers pour le moins meurent transpercés de nos sabres. Ordre est donné de rallier immédiatement le général, car, maintenant, tout autour, sur les crêtes, les balles sifflent de plus belle ; il est trois heures, il faut songer à regagner Ber-Rechid, en continuant à combattre. L'artillerie multiplie ses coups d'adresse ; c'est une distraction aux préoccupations du moment, que de juger le résultat de chaque obus, de suivre les fumerolles meurtrières s'épanouissant sur le front ennemi, faisant brèche sur brèche dans ses rangs.

Il s'agit de regagner la plaine sans quitter les crêtes. Je suis en première ligne avec le 3e tirailleurs, qui, d'échelon en échelon, refoule l'ennemi jusqu'à l'issue du défilé où nous entrions à une heure de l'après-midi. Il est cinq heures. Des feux de salve nourris, combinés avec les effets produits par l'artillerie qui vient de regagner le front et fait feu de toutes ses pièces sur les derniers groupements de cavaliers marocains, achèvent, avec la nuit qui approche, la déroute de l'ennemi qui s'enfuit vers l'ouest, longeant le bas de la montagne.

Le correspondant du *Figaro* conclut ainsi :

Nous avons fait subir à l'ennemi un échec réel, et pourtant je crois fermement que l'effet produit sur lui est hors de proportion à l'effort que nous avons fait.

Informations REGIONALES

La Crise Ouvrière dans la Région de Fourmies

La crise lainière, dont nous avons parlé à plusieurs reprises, sévit avec intensité dans cette coquette et pittoresque contrée, qui connut des jours prospères. Le marasme où se débat actuellement l'industrie lainière e la conséquence inéluctable de la surproduction, due au développement du machinisme et dépassant de beaucoup les besoins de la consommation.

Bon nombre d'industriels ne font plus travailler que quatre ou cinq jours par semaine.

M. Jacquot, patron de la filature la *Sans Pareille* ne fait plus travailler, dans cet établissement, que quatre jours par semaine.

Les ouvriers de M. Jacquot firent une démarche auprès de celui-ci pour travailler, comme dans certaines filatures, cinq jours par semaine. Mais ils ne purent obtenir satisfaction.

Mardi, dans la matinée, vers 10 heures, une délégation de fileurs alla demander à M. Jacquot qu'il accorde au personnel du filage la permission de s'absenter jusqu'à l'heure de la rentrée de l'après-midi.

Cette autorisation fut accordée.

Les ouvriers se formèrent alors en cortège et se rendirent à la mairie de Fourmies, où ils eurent une entrevue avec le maire, M. Lermigeau. Celui-ci leur promit de faire une démarche auprès de M. Jacquot, dans le but de l'amener à faire travailler cinq jours par semaine.

Les délégués expliquèrent au maire que les ouvriers de M. Jacquot gagnaient de 2 fr. 25 à 3 fr. 25 par jour et qu'il leur était impossible de vivre, avec leur famille, avec un tel salaire, en ne travaillant que quatre jours par semaine.

Les ouvriers, à l'heure de la rentrée de l'après-midi, se rendirent, dans le plus grand calme, à l'usine Jacquot.

La situation générale, dans l'industrielle région de Fourmies, est des plus précaires.

Sur les vingt filatures existant à FOURMIES même, 9 font six jours par semaine ; 10 autres ne font plus travailler que cinq jours et, comme on l'a vu plus haut, la filature de M. Jacquot a réduit sa production en ne faisant plus travailler que *quatre* jours par semaine.

A WIGNEHIES, il y a chômage dans l'industrie de la préparation de la laine.

Chez M. Bachelart, les ouvriers sont employés trois jours par semaine ; chez M. Boussus, ils travaillent cinq jours.

Chez M. Delahay, le patron a licencié tout son personnel de préparation et de filature.

On comprend aisément que cette lamentable crise industrielle a une funeste répercussion sur le petit commerce et dans les familles ouvrières, où la misère se fait durement sentir.

Le drame de la rue des Débris-Saint-Etienne A LILLE

Cassard, le garçon épicier qui dans la soirée du 12 décembre, tua sa femme dans les circonstances que nous avons relatées, sera traduit devant les prochaines assises du Nord.

M. Houeix, juge d'instruction, vient en effet de clore son enquête et de transmettre son dossier à la chambre des mises en accusations, devant laquelle le magistrat renvoie Cassard sous l'inculpation d'assassinat avec préméditation.

La fièvre cérébro-spinale A DOUAI

M. Chéron ne perd pas de temps

Parti de Douai, mercredi par le train de 7 heures 56 du soir, qui arrive à Paris à 10 heures 32, M. Chéron a trouvé le moyen d'envoyer pour jeudi à 2 heures du matin, à la place de Douai, une dépêche renfermant de nouvelles instructions.

Ordre a été immédiatement donné d'augmenter les rations d'accentuer le chauffage dans les chambres et de fatiguer le moins possible les hommes ; en outre, les sœurs infirmières qui soignent les soldats atteints ont été priées de ne se mettre en aucune façon en communication avec le reste du personnel, et d'éviter de circuler dans les autres salles de l'Hôpital.

L'état des malades est toujours stationnaire. Aucun cas nouveau n'est à signaler.

VIEILLES CHRONIQUES DE LA RÉGION

L'affaire Longuet

(Suite)

Mme Longuet, femme d'un marchand de toiles de Cambrai, a été trouvée assassinée chez elle. Son mari était en voyage la nuit du crime. La justice informe.

Les magistrats reprirent leurs investigations, à l'intérieur de la maison. On acquit ainsi la certitude que l'assassin était entré par une fenêtre de la cuisine. Il n'y avait rien dérangé. Dans les autres pièces, également, aucun meuble n'avait été fouillé, ni visité. Une armoire, ouverte à deux battants et contenant du linge plié bien en ordre était intacte ; dans cette armoire, une cassette ayant sa clef renfermait encore une chaîne, une montre en or, 300 francs en pièces de cinq francs. Le vol n'avait donc pas été le mobile du crime.

Le cadavre de la victime gisait sur le plancher sous deux matelas et un édredon. Il était couché sur le côté gauche, les deux mains de la malheureuse femme rapprochées à la hauteur du visage, comme si, dans son agonie, elle avait voulu se garantir la tête ou la figure.

L'autopsie, qui eut lieu presque aussitôt après la découverte du crime, à 7 heures et demie du matin, constata d'abord des ecchymoses et des contusions aux bras et aux jambes. Les médecins signalèrent sur la tête neuf plaies pénétrant jusqu'à l'os et paraissant produites par un instrument contondant tel qu'un marteau ; la poitrine offrait les traces d'un engorgement considérable à l'intérieur.

La mort causée par l'asphyxie et non par les coups à la tête, dont aucun n'était très grave, avait dû survenir quatre ou cinq heures après le dernier repas de la dame Longuet et cinq ou six heures avant la constatation du décès, c'est-à-dire vers le milieu de la nuit.

A quelque distance du cadavre, une flaque de sang assez large se figeait sur le plancher ; la porte d'une cuisinière en fonte placée dans la chambre était brisée et sur cette porte se voyait l'empreinte d'une main ensanglantée.

Toute la literie, sauf le matelas élastique, était tachée de sang ; il en avait même jailli sur les rideaux et sur le bois de lit. La victime avait été évidemment surprise pendant son sommeil ; réveillée par les premiers coups, elle avait dû repousser son assassin ; puis saisie de nouveau et jetée sur le poêle, elle était venue tomber à quelques pas de son lit, où le misérable avait étouffé son agonie sous les matelas.

La main sanglante, empreinte sur la cuisinière, n'était pas le seul indice matériel révélateur. Non loin du cadavre, la police ramassa un bouton en soie paraissant provenir d'un gilet et portant encore un bout de fil arraché. Plus loin, on trouva un bout de corde neuve, rompu, et tout souillé de sang, et dans un cabinet noir, au premier étage, fut découvert l'autre bout de la même corde, s'adaptant au premier et paraissant avoir été caché.

A la cave au charbon, on saisit un marteau, qui avait été fraîchement lavé, mais qui portait malgré ce lavage des traces visibles de sang.

Toutes ces constatations semblaient indiquer que le crime avait été commis par un familier de la maison. Était-ce la servante, Joséphine Robinet ? Son embarras fut visible quand on lui présenta le marteau. Elle fut arrêtée en même temps qu'avait lieu la levée du corps.

Puis le juge d'instruction, rentré à la hâte dans son cabinet expédia des ordres qui demeurèrent secrets.

L'émotion croissait cependant en ville, elle redoubla au moment de l'arrivée de Longuet. Le marchand de toiles donnait toutes les marques de la consternation. Il se cachait le visage dans son mouchoir et poussait des plaintes inarticulées.

Quelques amis étaient entrés chez lui pour le consoler. Il embrassa ses enfants et demanda à voir le corps de sa femme.

On le consolait, on cherchait à reculer l'instant de cette épreuve pénible, quand un brigadier de police entra. Deux agents le suivaient à distance.

Il s'approcha de Longuet, et lui mettant la main à l'épaule :

— Au nom de la loi, je vous arrête, dit-il. Veuillez me suivre chez M. le procureur impérial.

(A suivre).

Fin de la grève des filatures d'AUCHY-lez-HESDIN

UNE VICTOIRE OUVRIERE

Lorsque le « Réveil du Nord », arrivé jeudi matin à Auchy, avec le compte rendu du grand mouvement de grève des filateurs, eut été lu par les ouvriers et les patrons, tous comprirent que la grève était terminée et que la victoire ouvrière était complète.

En effet, les délégués du syndicat reçus par MM. Vattine, n'eurent pas de peine à leur faire comprendre que le droit, la vérité et la justice étaient de leur côté.

Toutes les revendications ont été accordées selon le désir des travailleurs. Le triomphe syndical est éclatant.

Aux satisfactions matérielles obtenues, il faut joindre encore les satisfactions morales.

Les grévistes avaient signalé aux administrateurs de la société anonyme d'Auchy-lez-Hesdin, l'immixtion néfaste du fils du directeur, M. Grauss, dans les questions de travail où il n'avait que faire. Les administrateurs, en particulier, M. Gustave Wattine, ont si bien compris le bien-fondé des observations prolétariennes, qu'ils ont mis en demeure M. Jacques Grauss, leur directeur, d'interdire à son fils l'entrée des ateliers de l'usine.

M. Jacques Grauss a été de plus invité à changer d'attitude et de langage. On lui a fait comprendre que les ouvriers n'étaient point destinés à MANGER DU FOIN comme il avait été dit par des gens que M. Grauss connaît bien.

On lui a fait comprendre aussi que son rôle de directeur n'était pas de menacer toute une famille de la priver de son gagne-pain parce que l'un des membres de cette famille avait cherché — c'était son devoir et son droit — à procurer, par un travail en dehors de l'usine, un peu plus de bien-être à ses vieux parents.

Les fileurs veulent espérer qu'M. Grauss évitera à l'avenir de faire du zèle à leur détriment.

Le travail a été repris ce matin, vendredi, à l'heure habituelle de l'embauchage.

Les camarades syndiqués se sont réunis dans l'après-midi de jeudi, chez leur dévoué secrétaire, Charles Jourdain, et ont fêté leur victoire.

Ils savent maintenant que leurs salaires sont garantis par leur union syndicale et, qu'appartenant à la grande fédération du textile de France, ils n'ont plus à redouter les exactions du patronat, ni celles plus odieuses encore des sous-ordres du patronat. Ceux-ci, dans l'organisation sociale actuelle, n'ayant souvent de raison d'être que par le mal qu'ils font autant aux patrons qu'aux ouvriers.

A. D. F.

Dernière Heure

Les brigades mobiles

La nouvelle organisation de la police. — Le chef de la brigade du Nord.

Paris, 23 janvier. — L'officiel publiera demain un décret portant organisation de la police judiciaire.

Ce décret institue 12 brigades régionales de police mobile ayant pour mission exclusive de seconder l'autorité judiciaire dans les recherches et la répression des délits de droit commun.

La 2e brigade a pour résidence Lille et comme ressort : le Nord, la Somme et le Pas-de-Calais.

Chaque brigade est placée sous les ordres d'un commissaire divisionnaire. Seront répartis entre les douze brigades, selon les besoins du service, 36 commissaires de police mobile et 120 agents portant le titre d'inspecteurs de police mobile.

En outre, 15 inspecteurs sont affectés au contrôle général des recherches à la direction de la sûreté générale.

M. Sébille, commissaire principal de la Sûreté générale est nommé contrôleur général des services des recherches dans les départements.

M. Faivre, commissaire divisionnaire est nommé chef de la 2e brigade à Lille.

Trois îles sous les flots

Londres, 22 janvier. — On mande de New-York qu'un télégramme de Mexico au « Central New », annonce que trois îles du groupe Guano, près de la côte du Yucatan ont soudainement disparu sous les flots, probablement par suite d'un bouleversement volcanique sous-marin. Ces îles contenaient de riches gisements minéraux.

On ignore si ce cataclysme a fait des victimes.

Le Van Dyck de Courtrai retrouvé

Bruges, 23 janvier. — Un télégramme adressé au parquet de Bruges annonce que le tableau de Van Dyck, volé il y a quelque temps à l'église de Courtrai, a été retrouvé ce matin à Ardoye, près de Thielt.

Nous avons pu avoir les renseignements suivants sur les circonstances dans lesquelles sa découverte a eu lieu.

Le commandant de gendarmerie de Thielt s'était rendu ce matin à Ardoye ; il aperçut une roulotte sur la chaussée de Courtrai. Le charretier ayant paru vouloir s'enfuir, le commandant l'interrogea ; l'homme chercha à fuir de nouveau mais en fut empêché par le commandant qui, en fouillant la roulotte, y découvrit le tableau volé à Courtrai.

Les voleurs réussirent enfin à prendre la fuite ; le commandant, étant seul, appela quelques passants, et téléphona aussitôt à Bruges.

Le tableau a été transporté provisoirement dans une maison voisine.

La garnison de Bruges est sur les lieux.